



**Conseil national
de l'information statistique**

Paris, le 21 décembre 2011 n°180/D030

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête sur les modes de garde et d'accueil des jeunes enfants

Type d'opportunité : réédition d'une enquête déjà réalisée en 2007 et en 2002

Périodicité : enquête ponctuelle reconduite tous les 5 ans environ

Demandeur : Ministère du travail, de l'emploi et de la santé - Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees).

Au cours de sa réunion du 23 novembre 2011, la commission Services publics et services aux publics a examiné le projet d'enquête sur les modes de garde et d'accueil des jeunes enfants.

L'enquête de 2013 est la troisième édition de l'opération après celles de 2007 et de 2002. Elle permet d'apporter une vision globale sur la question des modes de garde des jeunes enfants et, à ce titre, intéresse particulièrement la caisse nationale des allocations familiales (Cnaf), le Haut conseil de la famille et les chercheurs travaillant sur les thèmes de la petite enfance et de la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle. L'enquête présente l'originalité de placer l'enfant au centre de l'interrogation, la situation de chaque enfant y étant décrite de manière individuelle.

Cette enquête d'initiative nationale a pour objectif principal, comme les précédentes éditions de dresser un panorama des différentes solutions de garde, formelles ou informelles, utilisées par les parents pour leurs enfants de moins de 7 ans. Les principaux thèmes abordés portent sur les modes de garde et d'accueil pour chaque enfant de moins de 7 ans, les combinaisons de ces modes d'accueil et de garde sur une semaine type, la situation détaillée des parents par rapport à l'emploi et leurs horaires de travail, le coût des modes de garde et d'accueil, les opinions des parents sur les services d'accueil et de garde.

L'enquête concerne les ménages de la France entière ayant au moins un enfant de moins de 7 ans. Les ménages accueillant exclusivement des enfants placés sont hors champ. La collecte aura lieu à partir d'octobre 2013 et durera environ 9 semaines. Elle sera réalisée en face à face sous capi soit par le réseau des enquêteurs de l'Insee, soit par un prestataire extérieur sélectionné sur appel d'offre. Le questionnaire sera passé au parent, beau-parent ou tuteur de l'enfant de moins de 7 ans vivant dans le même logement. Dans ce questionnaire ménage, il sera rempli autant de modules sur les modes de garde qu'il y a d'enfants de moins de 7 ans dans le ménage. A ce stade, la durée de l'entretien est estimée à 60 minutes par ménage.

Un échantillon principal de ménages ayant un enfant de moins de 7 ans sera tiré soit dans les fichiers des enquêtes annuelles du recensement réalisées en 2012, soit dans le fichier de la taxe d'habitation 2012 si la collecte est effectuée par l'Insee. Afin de pouvoir enquêter les parents de très jeunes enfants, un échantillon complémentaire sera constitué à partir des fichiers des allocataires de la Cnaf.

.../...

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Secrétariat général du Cnis : Timbre D030 - 18, Bd. A. Pinard 75675 PARIS Cedex 14 – Tél. : 01 41 17 52 62 – Fax : 01 41 17 55 41 – secretariat-general@cnis.fr – www.cnis.fr

Au total, il est prévu de tirer 12 000 ménages dont la répartition entre échantillons principal et complémentaire n'est pas encore arrêté. L'objectif est d'obtenir 8 000 questionnaires remplis.

La concertation a lieu dans le cadre du comité de pilotage qui comprend des représentants de la Drees, de l'Insee, de la Cnaf, de la direction de la sécurité sociale (DSS), de la direction générale de la cohésion sociale (DGCS), du Haut conseil de la famille, de la direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares), de la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Depp) et de l'Ined. Avec la mise en place, à terme, d'un groupe d'exploitation de l'enquête, la concertation s'élargira à des chercheurs et à d'autres partenaires intéressés par l'exploitation des données de l'enquête. Par ailleurs, les partenaires sociaux et les associations familiales seront consultés à l'occasion d'une présentation d'enquête.

Les résultats de l'enquête seront publiés dans les supports de la Drees (*Études et résultats*, *Dossiers solidarité santé*, etc.), de l'Insee, de la Dares et des autres membres du comité de pilotage (Cnaf, Ined). Les données seront mises à disposition des partenaires de l'enquête dans le cadre de convention et des chercheurs via le réseau Quêtelet.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.